

MOBILITÉ INTERNATIONALE POSSIBILITÉ OFFERTE AUX ALTERNANT·ES

(MOBILITÉ SORTANTE)

LES FICHES
PRATIQUES
FORMASUP
MÉDITERRANÉE



Version 05/02/2024



QUEL EST LE RÔLE DE FORMASUP MÉDITERRANÉE ?

- Recensement des projets, vérifier leur faisabilité et contribuer à leur réalisation
- Veille réglementaire par rapport à la réforme
- Fourniture d'outils administratifs et financiers
- Demande de subvention auprès de nos partenaires actuels tels que les OPCO ou Erasmus +
- Communication autour de la mobilité internationale des apprentis·es du CFA.

QUELS SONT LES TYPES DE MOBILITÉ QUE FORMASUP ACCOMPAGNE ?

- Individuelle ou collective
- Sur un temps universitaire ou un temps entreprise
- Initiée par l'entreprise, le responsable de formation ou à la demande de l'apprenti·e

EN CHIFFRES

181

En 2022-2023, le CFA a permis à 181 apprenti·es de réaliser une mobilité 111 en Europe et à 70 hors Europe.

102 573 €

En 2022-2023, le CFA a financé à travers le Consortium Fame 56 mobilités via Erasmus+ pour un budget total de 102 573 euros.

PROCÉDURE MOBILITÉ

Les projets de mobilité collective ou individuelle initiés par le responsable de la formation font l'objet d'une procédure particulière

1

Demande de projet de mobilité auprès de Danielle Sionneau ou Lisa Seuillard de Formasup Méditerranée

2

Constitution du dossier de mobilité en collaboration avec l'apprenti·e

3

Demande de subvention aux OPCO ou à Erasmus +

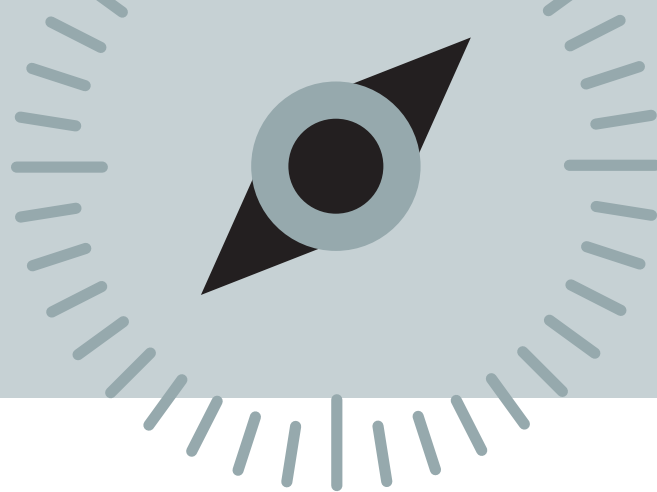
4

Accompagnement de la mobilité sur les aspects administratifs et financiers

LE CONSEIL

Ne pas oublier de prévenir les apprenti·es ressortissants hors UE de s'informer à l'avance des démarches à accomplir pour leur autorisation de séjour dans un pays tiers.

LES OUTILS DE LA MOBILITÉ



Sur le plan administratif

Le CFA met à votre disposition des outils permettant l'encadrement administratif des périodes de mobilité

CONVENTIONS

- Modèle de convention bilingue de mise à disposition (mobilité durant jusqu'à 4 semaines). Le document est rédigé par Formasup Méditerranée.
- Modèle de convention bilingue de mise en veille (mobilité au-delà de 4 semaines). Le document est rédigé par Formasup Méditerranée.
- Modèle d'ordre de mission disponible (sur demande). Le document est rédigé par l'entreprise de l'alternant·e en France.

Attention : suite au vote du Sénat concernant le droit d'option, ces modalités pourraient évoluer prochainement.

Sur le plan financier

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Lorsque la mobilité ne peut être financée par Erasmus+ ou les opérateurs de compétence, Formasup Méditerranée met à la disposition des responsables de formation son dispositif « mesures d'accompagnement » qui mobilise les fonds de la formation dans un premier temps en attendant de percevoir la subvention demandée.

CONSORTIUM ACCRÉDITÉ CFA/UNIVERSITÉS POUR LA MOBILITÉ

FAME
FORMASUP
APPRENTICESHIP
FOR MOBILITY
IN EUROPE



Afin de pouvoir demander des fonds à Erasmus+, le CFA a créé le Consortium FAME avec ses partenaires universitaires déjà chartés Erasmus+. Suite à sa candidature auprès d'Erasmus+, le consortium a été accrédité jusqu'en Juin 2027 et doté de subventions pour les mobilités à venir.

Les mobilités concernées : Mobilités d'études ou de stage principalement au sein de l'Union Européenne pour une durée classique de 60 jours consécutifs minimum (voir avec Formasup Méditerranée pour une mobilité plus courte dite "hybride").

Contacts :

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire aux prochaines réunions, contacter Lisa Seuillard par mail : lisa.seuillard@formasup-med.com

FORMASUP
MÉDITERRANÉE